

**Financement**

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

**Organisme responsable et contact**

ARFISS - IRTS POITOU-CHARENTES  
**CAFDES**  
05.17.84.38.18  
cafdes@irts-pc.eu

**Accès à la formation****Publics visés :**

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

**Sélection :**

Dossier  
Entretien  
Epreuves orales

**Niveau d'entrée requis :**

Niveau 6 : Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)

**Conditions d'accès :**

Les candidats doivent remplir au moins l'une des conditions suivantes selon l'Arrêté du 27 août 2022 : - Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications ; - Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique et inscrit au niveau 5 du cadre national des certifications ; - Être en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire. Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature : Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation. Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du CAFDES en application des articles D. 451-11 à D. 451-16 du code de l'action sociale et des familles dans leur rédaction antérieure au décret du 27 août 2022 ; Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du CAFDES en application des articles D. 451-11 à D. 451-16 du code de l'action sociale et des familles.

**Prérequis pédagogiques :**

Alternance des apports pédagogiques avec des périodes pratiques - Multiplicité et croisements des approches théoriques - Accompagnement personnalisés des dossiers

**Contrat de professionnalisation possible ?**

Non

**Objectif de la formation**

**BLOC 2 – Définir et piloter le projet d'établissement ou de service. Acquérir les compétences nécessaires à l'obtention du Bloc de compétences 2 pour exercer des fonctions de direction de l'intervention sociale : Elaborer et piloter le projet d'établissement ou de service - Mettre en oeuvre et évaluer le projet d'établissement ou de service - Communiquer sur la définition et le pilotage du projet d'établissement ou de service Bloc 4 : Gérer les volets économique, financier et logistique de l'établissement ou du service Acquérir les compétences nécessaires à l'obtention du Bloc de compétences 4 pour exercer des fonctions de direction de l'intervention sociale : Conduire la gestion économique et financière de l'établissement ou du service, Définir une politique d'investissement et de suivi de la logistique en lien avec le projet d'établissement ou de service, Communiquer sur la gestion économique, financière et logistique de l'établissement ou du service. Ce bloc permet de répertorier les outils, éléments nécessaires et obligatoires pour que le professionnel soit en conformité avec le cadre réglementaire.**

**Contenu et modalités d'organisation**

**Bloc 2 : Définir et piloter le projet d'établissement ou de service : 154 heures d'enseignement théorique au total s'inscrivant dans les intervalles d'heures pour les UF 1 - 2 (147 heures minimum de formation pratique pour le BC2) UF1 : Le projet d'établissement ou de service : [105-119]h - Le diagnostic stratégique et organisationnel - L'éthique dans le projet - L'expérimentation et l'innovation dans le projet d'établissement ou du service - La démarche de participation dans le projet d'établissement ou de service - La vie affective et sexuelle des personnes - La culture numérique et les pratiques professionnelles UF2 : Les droits et libertés des personnes : [35-49]h - Les droits des personnes - Les obligations en matière de protection des données à caractère personnel - Le droit de la responsabilité - Les contrats et la contractualisation Bloc 4 : Gérer les volets économique, financier et logistique de l'établissement ou du service : 154 heures d'enseignement théorique au total en s'inscrivant dans les intervalles d'heures pour les UF 1 - 2 (76 heures minimum de formation pratique pour le BC4) UF1 : Gestion économique et financière : [98-112]h - Les mécanismes comptables fondamentaux des établissements et services sociaux et médico-sociaux - Le diagnostic financier - Les obligations réglementaires, mécanismes et cadre budgétaire - Les obligations réglementaires, mécanismes et cadre des prévisions financières pluriannuelles UF2 Pilotage des investissements et de la logistique : [42-56]h - Les fonctions logistiques - Les principes d'un schéma directeur immobilier - Approche du droit des contrats et des marchés publics - La transition écologique et la politique de développement durable - Les règles et normes d'hygiène et de sécurité des établissements ou services et la prévention des risques sanitaires**

Parcours de formation personnalisable ?      **Oui**      Type de parcours      **Modularisé**

**Validation(s) Visée(s)**

**Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale - Niveau 7 : Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur (Niveau 7 européen)**

**MON COMPTE FORMATION** Éligible au CPF

**Et après ?****Suite de parcours****Universitaire****Calendrier des sessions**

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
--------------	--------------------	-------	------------------------	---------------	-----	-----------

**00671961**

du 02/03/2026 au  
26/10/2027

Poitiers (86)

**ARFISS - IRTS  
POITOU-  
CHARENTES**

**MON  
COMPTE  
FORMATION**

**FPC**